



## REUNION PUBLIQUE d'INFORMATION sur les RISQUES MAJEURS

Vendredi 23 avril 2010

Populations de PELISSANNE, AURONS et LA BARBEN

### Cinq Risques Majeurs concernent PELISSANNE et ses Communes Limitrophes :

SEISME - INONDATION - FEUX de FORET - MOUVEMENTS de TERRAIN  
TRANSPORTS de MATIERES DANGEREUSES

Quel impact sur nos communes, nos populations, nos écoles, notre économie ?

Sommes-nous prêts à faire face à un évènement d'ampleur catastrophique de ce type ?

### **Nous devons nous PREPARER**

**EVALUATION**

**PREVENTION**

**PREPARATION**

**REACTION**

La Loi de Modernisation de la Sécurité Civile (2004),  
Le Code Général des Collectivités Territoriales :

Information des Populations, Prévention des Risques, Préparation des Réactions, Diffusion de l'Alerte

Protection et Sauvegarde des Personnes, Soutien à la Population  
Protection des Biens, Infrastructures, Réseaux, Environnement  
Approvisionnements, Activité Economique

**La PRISE de CONSCIENCE des ASPECTS de notre VULNERABILITE**  
**EVALUATION des RISQUES, IMPACT sur notre REGION et ses POPULATIONS**

La Géographie, les Caractéristiques de Sol et de Surface, les Lignes de Transport d'Electricité, Les Infrastructures Routières et Autoroutières, les Ouvrages, les Axes de Circulation, les Obstacles,

La Densité de Population, le Mode de Vie, le Bâti, la Dépendance aux Transports, La Dépendance à l'Electricité, la Dépendance Communication,

L'Historique des Sinistres Majeurs, la Mémoire Vivante Diluée, la Transposition au Monde d'Aujourd'hui, Les Prévisions Météorologiques, les Conditions Météorologiques, les Vents dominants,

→ **Séisme et Mouvements de Terrain associés** : *Notre bassin est classé « Zone de Sismicité 2 » (sur 3)*  
*Les séismes sont inévitables et imprévisibles, c'est le risque le plus grave auquel nous soyons exposés.*

- Dommages / Destructions du Bâti, Electricité, Accès Routiers, Communications,
- Liquéfaction des Sols, Fractures et Eboulements de Roches,
- Répliques, Risques d'Incendie, Victimes humaines, Evacuations,
- Fuites, Réseaux, Pollutions, Assainissement,
- Isolement Routier Ouest (canal, autoroute, ponts), Accès Nord et Sud restreints,

→ **Inondation** : *Le suivi de crue peut permettre d'envisager un « certain préavis »*

- Dommages au Bâti, Infrastructures, Electricité, Assainissement, Pollutions,
- Coupures Routières, Inaccessibilités, Isolements, Réseaux,
- Victimes humaines, Evacuations,

→ **Feux de Forêt** : *L'évolution des Feux de Forêt dépend beaucoup des conditions météorologiques*

- Accessibilité, Maitrise du Feu, Destruction du Couvert Végétal, des Paysages,
- Dommages / Destruction du Bâti, Electricité, Communications, Réseaux,
- Fumées et Gaz Toxiques, Isolements, Victimes humaines, Evacuations,

→ **Transports de Matières Dangereuses** : *Les émanations toxiques se déplacent selon les vents, Souvent Visibles (fumées, nuage), Olfactives,*

- Propagation Aérienne, Explosions, Embrasement, Contamination, ...
- Inflammables Chimiques, Hydrocarbures, Matières Nucléaires, ...
- Voies Routières / Autoroutières, Rodeo, Accessibilité, Isolement,
- Fumées et Gaz Toxiques, Confinement, Victimes humaines, Evacuations,

→ **Les Conséquences « collatérales » potentielles (prises en compte):**

- L'occurrence Jour / Nuit, Ampleur, Localisation, Propagation, Evolution du Sinistre,
- Les effets majeurs des Conditions / Prévisions Météo : vent, température, précipitations, visibilité,
- Chute des Lignes de Transport Electricité, Incendies, Approvisionnements Electricité,
- Accessibilité Routière, Coupures Routières, Coupure Touloubre, Ponts, Accessibilité Bâti,
- Accès aux Victimes, Premiers Secours, Recensement des Populations Présentes,
- Enjeu des Ecoles, Evacuations, Regroupements, Transports, Orientation des Victimes,
- Communications, Absence, Saturation,
- Approvisionnements (eau, carburant, nourriture, médicaments, ...),
- Isolement, Soutien Population,
- Locaux / Structures / Moyens Hébergement, Couchage, Restauration,
- L'évacuation et le dépôt des Gravats, la Collecte des Ordures,
- Activité Economique, Agriculture, Commerces,

## **PREVENTION : *l'APPROPRIATION de notre VULNERABILITE***

- **Information de la Population** : Réunions Publiques, DICRIM, Plan Communal de Sauvegarde, Obligation d'Information lors de toutes Transactions Immobilières,  
Site Mairie : [www.ville-pelissanne.fr](http://www.ville-pelissanne.fr) Site Gouvernemental : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
- **Plan de Prévention des Risques Sismiques** : **Plan Prescrit sur le territoire de nos communes situées en Zone de Sismicité moyenne de 2 sur 3**  
Norme PS 92 applicable au bâti, ouvrages neufs et existants, par Arrêté du 29 mai 1997, d'application obligatoire à tous bâtiments à compter du 01 janvier 1998 ;
- **Plan de Prévention des Risques Inondation** : **Plan Prescrit et Opposable inclus dans le PLU**  
Zones interdites à la construction, Zones soumises à conditions, Clôtures, Ecoulements, ...
- **Plan Local Urbanisme** : **Loi SRU, Synthèse Réglementaire, Vision du Développement Foncier, Infrastructures, Economie de la Commune**
- **Obligation de Débroussaillage** : **Loi du 09 juillet 2001**  
A charge des Propriétaires ou Ayant-Droit, autour des Constructions et Voies d'Accès
- **Enjeu des Enfants** : **Les Etablissements Scolaires ou d'Accueil**
  - Les enfants sont pris en charge par les autorités ;
  - Continuité et Enchaînement de l'Organisation des Secours « PPMS / PCS »
- **Chasse aux Risques Domestiques** : **Sur, Autour et Dans le Lieu d'Habitation**
  - Produits dangereux, inflammables, explosifs, polluants, ...
  - Obstacles à la circulation, à l'évacuation, ...
- **Plan et Itinéraire Personnel d'Evacuation** : **Le Bon Sens**
  - Envisager les scénarios d'Evacuation / de Mise en Sécurité en fonction des risques, de la localisation, de la topographie de l'habitation, des Aléas Météo, ...
  - Envisager les engorgements et obstacles de circulation, les conflits de cheminement, ...
- **Connaissance du Voisinage** : **L'Entraide Réciproque de Voisinage est Essentielle**
  - Où serez-vous au moment du sinistre ? Où seront les Enfants ? ...
  - Pourrez-vous intervenir ? Avez-vous Besoin d'Aide ? de Moyens ? ...
  - Votre voisin peut-il se déplacer seul ? Est-il Présent, Absent ? Quelles Personnes Présentes ? ...
- **Prise en Compte des Aspects Emotionnels** : **L'Abattement**
  - L'ampleur et les conséquences des désordres peuvent largement dépasser les capacités d'intervention immédiates des moyens et organismes habituels d'intervention et de secours ;
  - Il est envisageable que la commune ne puisse momentanément compter que sur ses propres moyens et ressources, dans l'attente d'une aide extérieure organisée ;
  - L'émotion des témoins et intervenants inhibera les ressources et capacités comportementales ;

**La GESTION du TEMPS est ESSENTIELLE : ANTICIPATION et PREPARATION**

## **PREPARATION : un Travail d'Equipe**

***La Sécurité collective : contributions associées de l'ETAT, de la COMMUNE, et de CHACUN  
Sommes-nous prêts « ensembles » à faire face à un évènement d'une telle ampleur ?***

### **→ L'Etat et les Collectivités Territoriales se préparent :**

- L'organisation de la Protection Civile,
- Les Services de Secours (SDIS, SAMU, ...),
- Les Cellules de Crise Préfectorales, Nationales, l'Organisation des Chaines de Commandement, ...
- Les Plans de Secours, ORSEC, les Moyens Médicaux Mobiles, les Moyens de Génie, ...
- Les Moyens de Reconnaissance, les Ponts Aériens, les Transmissions, ...

### **→ La Commune anticipe :**

- Edite et Diffuse le DICRIM pour chaque Famille,
- Rédige et met à jour son PCS, se coordonne avec ses Etablissements Scolaires,
- Diffuse l'Information sur les Risques Majeurs, dispose d'un PLU,
- Dispose d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (bénévoles),
- Réalise des Exercices, se Prépare pour Réagir,

### **→ Chacun de nous est invité à :**

- Informer et Préparer sa Famille, ses enfants et ses Proches en cas de crise,
- Fixer les Appareils et Meubles Lourds, Disposer de Détecteurs de Fumée, ...
- Reconnaître les Signaux d'Alerte,
- Connaître et Respecter les Consignes de Sécurité pendant l'Alerte,
- Préparer un Plan Familial de Mise en Sureté, Disposer de Moyens d'Auto-Protection, ...
- Préparer un Plan et des Itinéraires d'Evacuation adaptés pour sa famille, ...
- Repérer et Connaître les Extincteurs, Issues de Secours, Lieux de Refuge, ...
- Repérer et Faire Connaître les installations de Coupure de Gaz, Electricité, Eau, ...
- Disposer des Affaires et Documents Indispensables « prêts » à emporter en cas de Crise,
- Avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages incendie ou aux biens, ...
- Disposer d'un « Kit d'Urgence » et d'un « Kit Nourriture » en cas d'isolement,

### **→ Les Consignes Générales :**

- Etablir les Priorités : préserver, protéger et sauver les vies humaines avant tout,
- Disposer d'un Poste Radio sur piles (avec piles),
- Assurer Libre Accès et Priorité aux Véhicules d'Intervention : ne pas se rendre à l'Ecole, ...
- Ne pas Encombrer et Saturer les Réseaux Téléphoniques,
- Dégager et Laisser Libres les Voies de Circulation,

**La Réserve Communale de Sécurité Civile :** Bénévoles Volontaires, apporte son concours :

- au Maire / Organismes de Secours Extérieurs dans les Situations Exceptionnelles ou de Crise
- élaboration des actions d'Information de la Population / Préparation de la Réaction Communale

**Le Plan Communal de Sauvegarde :** Document de Référence à Disposition des Acteurs Communaux

- adapté aux Caractéristiques, Spécificités et Vulnérabilités de la Commune
- structure et organise la Réaction Communale en cas de Situations Exceptionnelles ou de Crise

**Les INFORMATIONS, CONSIGNES et DOCUMENTS qui nous concernent sont consultables  
sur le site Mairie [www.ville-pelissanne.fr](http://www.ville-pelissanne.fr), et pour certains disponibles en Mairie.**

**La PREPARATION de la SECURITE COLLECTIVE est l'AFFAIRE de TOUS**  
**REACTION** en cas de prévision de sinistre ou de sinistre avéré

**L'organisation de la Réaction** : deux phases possibles

→ Au titre de ses Pouvoirs de Police, **Le MAIRE** assure l'engagement immédiat des actions communales  
En qualité de Directeur des Opérations de Secours, **il met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde**

**C'est la Phase « Autonome » de Réaction**

- Selon circonstances (crue, feux, émanations toxiques, ...) « Alerte de la Population »
- Activation de la « Cellule Communale de Crise » : choix des locaux, C/R Préfecture ? ...
- Rappel des Elus, activation des Services, installation de la « Communication Communale »,
- Evaluation générale de la Situation, Evolution, Saisie des Evènements, ...
- Premières Mesures d'Urgence, Premiers Secours aux Victimes,
- Choix des Sites de Regroupement, Plan de Circulation,
- Organisation générale des Evacuations,
- Affectation des Bénévoles, Réquisitions, choix des sites d'Hébergement,
- Distribution de Ressources, ....

*Selon la gravité ou l'ampleur du sinistre, si les moyens communaux sont insuffisants,  
le MAIRE sollicite auprès du Préfet des Moyens de Secours Extérieurs*

→ **Dès que des Moyens de Secours « Responsables » se mettent en place sur la commune  
ou Dès déclenchement d'un Plan d'Urgence par le Préfet et l'arrivée de son Représentant**

*Les Moyens Municipaux se mettent à disposition du Commandement des Opérations des Secours.*

**C'est la Phase de « Mise à Disposition »**

*Durant cette phase, Le Maire reste toujours Directeur des Opérations de Secours sur sa Commune.  
Le Commandant des Opérations de Secours désigné est chargé, sous l'autorité du Maire Directeur des  
Opérations de Secours, de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour  
l'accomplissement des opérations de secours.*

→ **L'architecture et le Contenu du Plan Communal de Sauvegarde**

*Le Plan est construit pour faire face à des évènements exceptionnels dont le séisme est le risque dimensionnant ;*

*Dans de telles circonstances, l'ampleur et les conséquences des désordres dépasseront largement les  
capacités d'intervention immédiates des organismes et moyens habituels d'intervention et de secours.*

*Avant de pouvoir bénéficier d'aide extérieure, la commune ne pourra compter que sur ses propres ressources.*

*Le PCS est « l'outil de référence préparé » auquel « se rattacher » pour évaluer la situation, organiser l'action.*

- Chapitre 1 : Présentation de la Commune et analyse des Risques
- Chapitre 2 : Le Dispositif Communal de Crise
- Chapitre 3 : Moyens et Population
- Chapitre 4 : Suivi et Gestion Post-Crise
- Chapitre 5 : Annuaire Général
- Annexes : Cartographie, Main courante, C/R situation et Evolution, Réquisition, Matériels,  
Localisation des Sites potentiels de regroupement, distribution, hélicoptage, ...  
Organisation Générale des Evacuations  
Identification et affectation des bénévoles, RCSC, CCFF, ...

**Le PCS « Document Destiné à l'Information du Public » est consultable en Mairie.**

